



La CGT contre tout projet de régression sociale

Déclaration de la CE de l'UD CGT 44

Le gouvernement, lors de la Conférence sociale de juillet dernier et dans la feuille de route, s'engageait à faire reculer la précarité et le chômage, à redonner sa place au CDI, à sécuriser l'emploi...

Il a initié une négociation entre les organisations syndicales de salariés et les représentants du patronat et appelé de ses vœux à un « compromis historique ».

La CGT, forte du mandat des salariés pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, porte des propositions concrètes. La Commission exécutive de l'UD CGT 44 constate que cette démarche a été légitimée par les salariés, notamment au travers les résultats des élections dans les TPE qui portent la CGT à près de 30% et à plus de 10 points de la seconde organisation.

La Commission exécutive de l'UD CGT 44 invite ses organisations à poursuivre le travail engagé pendant la campagne auprès des salariés des TPE pour gagner des droits syndicaux et de représentation en les aidant à s'organiser à la CGT pour obtenir des négociations sur leurs revendications.

Le MEDEF, fort des 20 milliards que le Gouvernement a déjà octroyés aux entreprises, sans contrepartie, s'est saisi de cette négociation pour une nouvelle fois tenter de liquider un maximum de droits des salariés, obtenir plus de flexibilité. Cette somme s'ajoute au 172 milliards d'exonérations déjà consenties aux entreprises. Elles sont donc subventionnées par l'argent public !

La CGT a décidé de faire du 10 janvier 2013, prochaine séance de négociation, une journée d'initiatives multiformes et d'expression des salariés, leur permettant de porter leur exigence de sécurisation de l'emploi, dans cette période de crise.

A l'heure où les plans sociaux se multiplient, où les licenciements par ruptures conventionnelles, les plans de départ volontaires sont en augmentation exponentielle et où le chômage explose, les salariés ont besoin de droits individuels et collectifs plus forts et protecteurs.

A l'inverse, le MEDEF prône une réduction des justifications de licenciement et des recours des salariés en justice, ainsi que des peines encourues par les employeurs.

Pour la CGT, le CDI, l'emploi stable doivent redevenir la norme. Il y a déjà trop de précarité, de souplesse, de flexibilité en France comme en Europe ! L'instauration d'un contrat intermittent et d'un CDI de projet serait pire que le CPE massivement rejeté par la jeunesse et les salariés en 2006.

La CGT est décidée à combattre ces projets de régression sociale. Elle porte avec la CES, au contraire, des mesures pour améliorer la qualité de l'emploi et lutter contre la précarité. Elle revendique la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle.

Quelle que soit l'issue de ces négociations, le gouvernement doit prendre ses responsabilités et légiférer dans le sens des intérêts des salariés.

La Commission exécutive de l'UD CGT 44 estime que le MEDEF ne peut se poser en arbitre, voire en censeur d'un travail parlementaire attendu par les salariés et porté par le candidat François HOLLANDE avant son élection.

La Commission exécutive de l'UD CGT 44 se positionne clairement pour qu'une loi combattant la précarité et le chômage renforçant les droits des salariés et de leurs représentants soit au plus vite votée à l'Assemblée nationale.

La Commission exécutive de l'UD CGT 44 appelle les salariés à prendre leurs affaires en main, se mobiliser pour exiger, avec les organisations syndicales qui le souhaitent, du Patronat et des directions l'ouverture des NAO, dans tous les lieux de travail, sur les salaires, l'égalité Femmes/Hommes, la qualité de vie au travail, l'emploi et les conditions de travail... pour faire reculer la précarité.

Nantes, le 10 janvier 2013